



Recouvrement creances suite à décision de justice

Par **ROJOLI_old**, le **21/11/2007** à **14:50**

Bonjour,

J'ai un jugement du tribunal condamnant un de mes anciens clients pour un montant d'environ 10500 euros. J'ai confié le dossier à un Huissier de Justice du Secteur de MORMOIRON (84570). Il me demande un acpte sur frais de 650 euros. Je trouve un peu honéreux les frais mis à ma charge, surtout qu'actuellement je me trouve en situation de retraite et que je n'ai aucune garantie de pouvoir récupérer ces fonds, ce d'autant plus me mon client a déjà fait l'objet d'un plan d'échelonnement par un commission de surendettement de la banque de france et dont je n'étais pas bénéficiaire pendant ces 2 années. Ce plan est venu à échéance et n'a pas été reconduit, aussi je me suis dis que je pourrais le relancer.... *Que pourriez-vous me proposer ?